

FCP de droit français

EVEN FLEX

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2026

**Société de Gestion : EVEN FO
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : APLITEC**

EVEN FO - 29, avenue de Friedland - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	10
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	19
6. Annexe(s)	48
Caractéristiques de l'OPC	49
Information SFDR	53

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Aucun changement au cours de l'année.

Performances :

EVEN FLEX : 5,92% au 30/06/2026 (depuis le 30/06/2025)

Benchmark : 8,24% au 30/06/2026 (depuis le 30/06/2025)

Commentaire de gestion :

3T 2025

Les marchés actions ont poursuivi leur parcours haussier au cours du 3ème trimestre, volant de record en record grâce aux accords commerciaux conclus fin juillet avec les Etats-Unis, à une activité économique mondiale se révélant plus résiliente que prévu et aux espoirs d'un nouveau cycle de baisse des taux aux Etats-Unis à partir de septembre. L'accentuation de la fragmentation géopolitique mondiale, l'absence d'issues aux conflits armés au Moyen-Orient et en Ukraine, et plus généralement la persistance de risques baissiers pesant sur les marchés n'ont pas affecté l'optimisme des investisseurs qui sont restés positionnés pour une poursuite de la hausse de la bourse.

Entre le 9 avril et fin juillet, Donald Trump a entretenu l'incertitude autour des droits de douane « réciproques » à coups d'annonces erratiques et contradictoires. Le suspense été finalement levé avec la conclusion de plusieurs accords commerciaux dès la fin du mois de juillet qui ont propulsé le taux effectif moyen des droits de douane américains à 18,4%, un record depuis 1933, contre de 2,4% en début d'année. Dans le même temps, le projet de « grande et belle loi » budgétaire du président Trump a été approuvé par le Congrès. La législation devrait ajouter 3 400 milliards de dollars aux déficits primaires au cours des dix prochaines années. Une partie de ce coût supplémentaire devrait cependant être partiellement compensée par des recettes plus élevées provenant de ces nouveaux tarifs douaniers.

Contre toute attente, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu depuis le début de l'année. Après son vif rebond au 2ème trimestre (PIB en hausse de 3,8% en rythme annualisé grâce à la vigueur des exportations nettes et des investissements non-résidentiels, notamment dans le domaine de l'IA), la résilience de l'activité économique et la menace d'un redémarrage de l'inflation liée au relèvement des tarifs douaniers ont justifié la réticence de la Fed à baisser ses taux directeurs depuis le début de l'année. Les données d'activité ont en effet montré des signes de solidité et certaines enquêtes manufacturières (Philly Fed et Empire Manufacturing) ont même affiché des surprises à la hausse en juillet tandis que les données d'inflation de juin montraient un début d'influence des tarifs sur les prix des biens, l'inflation globale étant passée de 2,4% à 2,7% d'une année sur l'autre. A l'occasion du symposium de Jackson Hole fin août, Mr Powell a finalement ouvert la porte à une possible baisse de taux lors du comité monétaire du 16 septembre en reconnaissant que « la balance des risques (inflation-emploi) pourrait justifier un ajustement » de la politique monétaire. Récemment, l'inflation s'est révélée plus modérée que redoutée grâce au bas prix du pétrole mais aussi parce que la hausse des tarifs douaniers n'a pas encore produit pleinement ses effets. Début septembre, la perspective d'une baisse de taux s'est trouvée renforcée après que le BLS a estimé que l'économie avait créé 911.000 emplois en moins qu'initialement calculé durant l'année se terminant le 31 mars 2025. Considérant que « les risques baissiers sur l'emploi s'étaient accrus », la Fed a réduit le 17 septembre de 25 bp les taux directeurs pour les ramener dans une fourchette de 4,0%-4,25%, un plus bas depuis fin 2022. La banque centrale a aussi publié de nouvelles projections économiques corrigeant légèrement en hausse celles du PIB et de l'inflation en 2025 et 2026 tout en précisant que « l'incertitude concernant les perspectives économiques restaient élevées ».

L'économie de la zone euro connaît un cycle inverse : le PIB a accéléré au 1er trimestre grâce au rebond des exportations et de l'industrie manufacturière, puis ralenti au 2ème trimestre à cause du fort recul des investissements productifs. L'industrie manufacturière a récemment rebasculé en zone de contraction en raison du repli de la demande américaine mais aussi de la concurrence croissante de la Chine à la recherche de débouchés de substitution au marché américain. L'excédent commercial réalisé avec les pays hors de l'UE a ainsi fondu de près de 50% en juin-juillet de cette année par rapport à la même période en 2024. La zone a également connu des turbulences avec l'annonce de la sollicitation d'un vote de confiance de Bayrou en août faisant baisser le CAC 40 de -3,2% en deux séances, dont le résultat du 8 septembre a mené à la démission de son gouvernement. Après 8 baisses de taux ininterrompues depuis juin 2024, la BCE a opté pour une pause lors des réunions de juillet et septembre, laissant le taux de dépôt à 2%, considéré à ce niveau comme le taux « neutre ». Pour Mme Lagarde, l'inflation est proche de sa cible de 2% et « les risques pesant sur la croissance économique sont devenus plus équilibrés », tout en reconnaissant que « l'évolution des prix est plus incertaine qu'à l'accoutumée en raison de l'environnement commercial volatil ». La BCE a révisé à la hausse ses prévisions de croissance en 2025 à +1,1% contre +0,9% en juin dernier grâce à un bon début d'année et prévoit une inflation cœur à +1,9% en 2026.

Après avoir été tirée en début d'année par les exportations et des mesures ciblées de soutien à la consommation et d'incitation au renouvellement de l'équipement productif, l'économie chinoise a perdu tonus au début de l'été. Ce ralentissement résulte de la baisse de la demande externe, notamment en provenance des Etats-Unis, et interne, le moral des consommateurs chinois restant miné par la persistance de la crise immobilière et un marché du travail en dégradation. Le commerce extérieur demeure le principal moteur de l'économie chinoise, et surtout un débouché aux surcapacités industrielles du pays. Malgré la baisse de 24% des exportations vers les Etats-Unis entre juin et août de cette année, l'excédent commercial chinois a encore progressé de plus de 14% en variation annuelle, grâce aux réexportations via le Vietnam, pour contourner les taxes douanières, et aux ventes à l'UE qui ont progressé de 6% environ sur la même période. Le Parti communiste chinois devrait réexaminer son plan quinquennal à l'occasion du prochain congrès en octobre visant à renforcer la contribution de la demande intérieure.

Au cours de la période, nous avons renforcé les actions japonaises, la dette souveraine long terme européenne et pris quelques profits sur la dette émergente en devises locales. Puis, nous avons renforcé la dette long terme américaine et arbitré légèrement les actions technologiques vers les petites capitalisations US. Nous avons également pris quelques profits sur le secteur de l'énergie pour renforcer le Yen, les actions et foncières cotées européennes. Enfin, nous avons vendu nos expositions sur les trackers Nasdaq et S&P500 puis arbitré de la dette long terme USA vers Europe. Nous avons également acheté des petites capitalisations américaines.

4T 2025

Le quatrième trimestre aura été marqué par le « shutdown » budgétaire record aux États-Unis de 43 jours (du 1^{er} octobre au 12 novembre), qui a retardé la diffusion des données d'emploi et d'inflation et pesé sur la visibilité macroéconomique. Dans ce contexte, la Fed a poursuivi son assouplissement monétaire entamé en septembre en effectuant deux baisses de taux supplémentaires en octobre puis en décembre, ramenant les taux directeurs dans une fourchette de 3,5%-3,75 % non sans divisions internes. La décision de décembre a effectivement été adoptée par 9 voix à 3, traduisant une opposition entre d'une part, des membres favorisant une pause sous couvert d'une inflation persistante, et d'autre part, une majorité plaidant pour une baisse des taux plus marquée priorisant le soutien à l'emploi. L'incertitude économique aux États-Unis est renforcée par des signaux contraires entre des « hard data » relativement positives (inflation, croissance, emploi) et des « soft data » en demi-teinte (confiance des consommateurs en baisse entre septembre et novembre suivie d'un rebond en décembre, indices PMI Services et PMI Manufacturiers au-dessus de 50 mais en dégradation sur le T4).

Après avoir effectué la plus importante baisse de taux d'intérêts sur 12 mois (les taux de dépôt étant passés de 4 % à 2 % entre juin 2024 et juin 2025), la BCE a fait une pause au quatrième trimestre. En novembre 2025, l'inflation harmonisée (HICP) en Zone euro a été annoncée à 2,1 % (stable par rapport à octobre), avec des services à 3,5 % et une énergie encore légèrement négative (0,5 %), confirmant l'idée d'une inflation maîtrisée. L'indice PMI Composite de la Zone euro du quatrième trimestre a atteint son plus haut niveau (52,3) depuis le deuxième trimestre 2023 et la croissance économique prévue pour 2025 a été révisée à la hausse par la BCE en décembre pour atteindre 1.4 % (+0,2 points par rapport aux projections de septembre), démontrant la résilience de la zone.

La Chine reste un cas à part : la croissance devrait atteindre environ 5 % sur l'année, mais avec une dichotomie nette entre une demande domestique entravée par l'immobilier et le chômage des jeunes, et un commerce extérieur très dynamique. Les données de novembre montrent un rebond des exportations de +5,9 % en glissement annuel (330,3 Mds \$). Malgré une chute des exportations vers les États Unis (29 % a/a), le surplus commercial cumulé sur 11 mois a dépassé 1000 Mds \$. Le dynamisme du commerce extérieur a repoussé la nécessité pour le gouvernement de déployer un plan de relance généralisé fortement attendu par le marché.

Au quatrième trimestre 2025, les marchés d'actions ont poursuivi leur progression, portés par la résilience de l'économie mondiale et les bons résultats des entreprises malgré les nouvelles taxes douanières américaines. L'année 2025 marque une interruption de la suprématie du marché boursier américain sur le reste du monde au cours de ces dernières années. Le S&P 500 a gagné 2,3 % sur le trimestre, clôturant l'année sur une hausse de 16,4 %, avec une performance toujours concentrée sur les grandes valeurs technologiques (l'indice « Magnificent 7 » aura délivré 22.6 % sur l'année en \$), tandis que l'Eurostoxx a progressé de 4,9 % sur le trimestre grâce à la détente de l'inflation et à la poursuite de l'excellente performance des banques (+80 % sur l'année, un record historique). Les marchés émergents ont également clôturé le trimestre en hausse (+4,3%) malgré un repli des actions chinoises, portés par la Corée et le Brésil. Les indices obligataires souverains américains et européens ont affiché une performance légèrement positive sur le trimestre, confirmant la résilience des actifs risqués. Une hausse des taux à 30 ans a pu être observée en 2025 dans l'ensemble des économies développées (Etats-Unis, Allemagne, Japon), reflet de l'augmentation de la prime de terme.

Au cours de la période, nous avons arbitré les actions japonaises vers le CAC40 ainsi que les banques européennes vers la santé, allégé le yen et pris des profits sur la dette long terme américaine pour renforcer la partie européenne. Nous avons également initié une nouvelle position dans le secteur de la technologie chinoise. Puis, nous avons renforcé le Yen, la santé et les banques européennes, le secteur de la technologie en Chine, les mines d'or et introduit une nouvelle position sur les métaux précieux. Nous avons également allégé les petites capitalisations américaines et européennes puis vendu le secteur de l'énergie aux Etats-Unis. Enfin, nous avons allégé le dollar, les métaux précieux, la dette long terme et la Chine pour renforcer le S&P 500 Equally Weighted, les petites capitalisations américaines, la santé européenne et le CAC 40.

1T 2026

L'année 2026 avait débuté dans la continuité de 2025, sur des bases jugées globalement favorables par les marchés.

En janvier et durant la première partie de février, la croissance mondiale faisait effectivement preuve de résilience, portée par une demande encore solide et par la normalisation progressive de l'inflation dans les économies développées. Les principales banques centrales adoptaient un ton plus accommodant, ouvrant la voie à la poursuite de l'assouplissement monétaire amorcé l'année précédente. Dans ce contexte, les flux d'investissement se sont progressivement déplacés en dehors du marché américain, devenu cher et fortement concentré, au profit des marchés européens et émergents. Les marchés émergents se sont ainsi nettement distingués en début d'année, affichant en l'espace de deux mois une performance approchant celle enregistrée sur l'ensemble de 2025 en euros, soutenue par des valorisations plus attractives et par des perspectives conjoncturelles en amélioration. En Europe, la tendance était également positive : les actions prolongeaient le rattrapage amorcé l'an passé, bénéficiant de niveaux de valorisation plus attractifs qu'aux États-Unis et d'anticipations budgétaires plus favorables. Aux États-Unis, la performance restait positive mais plus contrastée, dans un climat de questionnements croissants autour des perspectives liées à l'intelligence artificielle et de la soutenabilité de certaines valorisations. Cette configuration de marché a toutefois été profondément bouleversée à partir du 28 février, avec l'entrée en conflit des États-Unis et d'Israël contre l'Iran. La fermeture de facto du détroit d'Ormuz a constitué un choc systémique majeur : la perturbation quasi totale d'un axe par lequel transite près d'un quart du pétrole mondial, entraînant une flambée immédiate des prix de l'énergie, une envolée de la volatilité et une inversion rapide des tendances boursières. En mars, les marchés actions ont considérablement corrigé, les régions importatrices nettes d'énergie, en particulier l'Europe et plusieurs marchés émergents, étant les plus pénalisées.

Sur le plan macroéconomique, le premier trimestre 2026 s'est également déroulé en deux phases distinctes. Jusqu'à la fin février, le scénario central restait celui d'une croissance mondiale modérée mais résiliente, soutenue par l'amélioration des conditions financières et par l'absence de tensions inflationnistes majeures. Aux États-Unis, l'activité demeurait solide en début de trimestre. La consommation résistait, appuyée par un marché du travail encore robuste, même si des signes de modération apparaissaient. Les indicateurs avancés restaient bien orientés : le PMI manufacturier atteignait 51.6 en février, tandis que l'ISM services signalait une activité dynamique. L'inflation poursuivait sa décélération, permettant à la Réserve fédérale d'envisager la poursuite de son cycle d'assouplissement : jusqu'à trois baisses de taux étaient encore anticipées par le marché pour l'ensemble de l'année 2026 avant l'escalade géopolitique. En Zone euro, l'environnement macroéconomique montrait des signes d'amélioration progressive. L'inflation s'était rapprochée de la cible de la BCE, la détente des taux soutenait la demande intérieure et les indicateurs d'activité signalaient une reprise lente mais graduelle. Le PMI composite était publié à 51.9 en février, traduisant une activité modérée, tandis que le consensus anticipait une croissance faible mais plus régulière qu'au cours des années précédentes. La Chine présentait de son côté des signaux contrastés mais globalement encourageants. La production industrielle et les ventes au détail affichaient un rebond en début d'année, suggérant une contribution plus équilibrée de la demande domestique à la croissance. Le secteur immobilier continuait néanmoins de peser structurellement sur l'économie, incitant les autorités à privilégier une stratégie de croissance plus résiliente plutôt qu'un soutien massif à court terme. L'escalade militaire de fin février a profondément modifié ce paysage. Début mars, le trafic maritime dans le détroit d'Ormuz aurait chuté de plus de 95 %, provoquant un choc d'offre énergétique d'une ampleur inédite. Les prix du pétrole se sont envolés, le Brent dépassant à plusieurs reprises le seuil des 100 dollars le baril, ravivant les craintes de pressions inflationnistes et de scénarios de stagflation. Face à cette situation, l'Agence internationale de l'énergie a annoncé une libération coordonnée de 400 millions de barils issus des réserves stratégiques mondiales. Si cette mesure a permis d'écarter les scénarios les plus extrêmes à court terme, elle n'a pas suffi à dissiper l'incertitude, laissant les marchés très sensibles à l'évolution du conflit. En Europe, les premières conséquences économiques sont devenues visibles en mars. L'inflation a de nouveau accéléré sous l'effet de l'énergie : en Allemagne, elle est remontée à 2,7 % sur un an, tirée par une hausse de plus de 7 % des prix énergétiques, tandis que l'inflation sous-jacente est restée stable autour de 2,5 %. L'activité a marqué le pas, le PMI composite de la zone euro étant retombé à 50,5 en mars, signalant une croissance quasi nulle. La confiance des entreprises et des ménages s'est repliée, reflétant l'impact de la hausse des coûts de production et des dépenses contraintes.

Aux États-Unis, l'impact macroéconomique est resté plus contenu à court terme, mais des signes d'affaiblissement sont apparus. Le PMI services est tombé à son plus bas niveau depuis un an en mars, tandis que le marché du travail a surpris négativement avec une destruction nette de 92 000 emplois non agricoles et un taux de chômage remonté à 4,4 %. La Réserve fédérale a adopté une posture d'attente, jugeant prématuré de réagir à un choc exogène dont la durée et l'ampleur restaient incertaines.

En Chine, l'économie a continué de faire preuve d'une relative résilience. La production industrielle a progressé de plus de 6 % sur un an et les ventes au détail ont augmenté d'environ 3 %. Les PMI officiels se sont nettement améliorés, le PMI manufacturier atteignant en mars son plus haut niveau depuis un an et le PMI services repassant au-dessus de 50. La flambée des prix de l'énergie et les perturbations commerciales constituent néanmoins un risque, dans un contexte où les autorités privilégient des mesures ciblées, en ligne avec le nouveau plan quinquennal axé sur la résilience et l'innovation.

Au cours de la période, nous avons allégé les mines d'or et les métaux précieux à la suite de leur forte performance ainsi que le Japon pour renforcer le secteur de la technologie en Chine et les actions européennes. Nous avons également initié une nouvelle position sur les actions d'Amérique Latine. Puis, nous avons initié une nouvelle position en Inde et dans le secteur européen boisson et alimentation, renforcé les mines d'or et métaux précieux, allégé les petites capitalisations américaines et la dette long terme. Enfin, nous avons tout d'abord allégé les actifs les plus sensibles à une dégradation de l'environnement (petites et grandes capitalisations aux US et en Europe) puis procédé à des arbitrages en renforçant notamment les mines d'or et les banques européennes après leur forte chute au détriment de l'Asie notamment.

2T 2026

Le deuxième trimestre 2026 aura été marqué par un changement de régime. En début d'année, les investisseurs évoluaient encore dans un scénario relativement confortable : la désinflation semblait suffisamment avancée pour permettre aux grandes banques centrales de poursuivre l'assouplissement monétaire, tandis que la croissance mondiale résistait sans excès. Trois mois plus tard, ce scénario de normalisation apparaît nettement plus incertain. Le conflit au Moyen-Orient a brutalement rappelé que le cycle économique restait vulnérable aux chocs énergétiques, aux tensions géopolitiques et à une remontée rapide des anticipations d'inflation.

Le principal événement du trimestre n'a donc pas seulement été la hausse du pétrole, mais la remise en cause d'un scénario de normalisation monétaire qui paraissait encore relativement consensuel quelques mois auparavant. La fermeture du détroit d'Ormuz, voie de passage stratégique pour une part importante du commerce mondial d'hydrocarbures, a entraîné une envolée des prix de l'énergie et d'importantes perturbations logistiques. Le Brent a dépassé à plusieurs reprises les 100 dollars le baril au plus fort des tensions, avant de repasser sous les 80 dollars mi-juin après l'annonce d'un accord et les premiers signes de reprise du trafic maritime. Cette détente a permis d'écarter les scénarios les plus extrêmes, mais elle ne signifie pas pour autant un retour immédiat à la normale : reconstitution des stocks, primes d'assurance encore élevées, délais logistiques et remise en état de certaines infrastructures devraient continuer à peser sur les coûts au-delà du seul prix spot du baril.

Ce changement d'environnement a eu une conséquence immédiate sur les anticipations de politique monétaire. Le débat de marché s'est progressivement déplacé : il ne portait plus seulement sur le calendrier des baisses de taux, mais sur la capacité des banques centrales à soutenir l'activité dans un contexte où l'inflation redevenait moins maîtrisée. En zone euro, l'inflation annuelle est remontée à 3,2 % en mai 2026 sous l'effet du choc énergétique. Les derniers chiffres publiés pour juin montrent toutefois un début de reflux, l'inflation revenant à 2,8 % sur un an grâce à la détente des prix de l'énergie. Cette amélioration reste néanmoins insuffisante pour dissiper complètement les inquiétudes concernant le risque de diffusion du choc énergétique à l'ensemble des biens et services. Pour les marchés obligataires, cette inflexion a été coûteuse : la remontée des taux longs a pénalisé les actifs à duration longue et réduit l'attrait relatif des segments les plus sensibles aux anticipations de baisse des taux.

Les grandes économies n'ont toutefois pas réagi de manière uniforme. Aux États-Unis, la résistance de l'activité a constitué l'une des principales surprises du trimestre. Cette résilience peut sembler surprenante : l'économie américaine reste structurée autour du pétrole, le prix de l'essence a un impact direct sur le pouvoir d'achat des ménages et le pays demeure partiellement dépendant de certaines importations de brut. Pourtant, la croissance a continué à bénéficier du poids croissant de secteurs moins sensibles au cycle énergétique, comme le « cloud », les infrastructures numériques et l'intelligence artificielle. Cette configuration a permis d'amortir le choc à court terme, d'autant que la bonne tenue des marchés actions a préservé un effet richesse favorable pour une partie des ménages. Cette solidité ne doit toutefois pas être interprétée comme une immunité : si les prix de l'énergie restaient durablement élevés ou si le marché du travail présentait des signes d'affaiblissement, la consommation américaine pourrait devenir un point de fragilité.

La Chine a envoyé un signal différent. Après les signes d'amélioration observés en début d'année, la demande intérieure s'est à nouveau essoufflée au printemps. Les ventes au détail ont reculé de 0,6 % sur un an en mai, leur plus forte baisse depuis janvier 2020, tandis que l'investissement urbain s'est contracté de 4,1 % sur les cinq premiers mois de l'année. La production industrielle, en hausse de 4,5 % sur un an en mai, a mieux résisté, confirmant une économie toujours tirée par l'offre, les exportations et certains secteurs stratégiques, mais insuffisamment relayée par la consommation des ménages. L'enjeu dépasse le seul cadre chinois : dans un environnement mondial moins porteur, les investisseurs espéraient que la Chine puisse redevenir un moteur cyclique. À ce stade, ce moteur reste hésitant, ce qui renforce la probabilité d'un soutien supplémentaire des autorités au cours du second semestre.

L'Europe, enfin, est apparue plus directement exposée à la combinaison d'une énergie plus chère et d'une croissance déjà fragile. L'indice PMI composite de la zone euro est tombé à 47,5 en mai, contre 48,8 en avril, signalant une contraction de l'activité privée pour le deuxième mois consécutif. Cette faiblesse n'est pas nouvelle, mais elle devient plus problématique lorsque l'inflation repart à la hausse. Pour les entreprises européennes, le risque est celui d'un effet de ciseau entre demande modérée, coûts encore élevés et conditions financières moins accommodantes qu'espéré. Cette situation pèse sur les perspectives bénéficiaires des secteurs les plus cycliques, mais elle contribue également à maintenir des niveaux de valorisation plus raisonnables que dans d'autres grandes régions, ce qui pourrait offrir un point d'entrée plus favorable si l'environnement économique venait à se stabiliser.

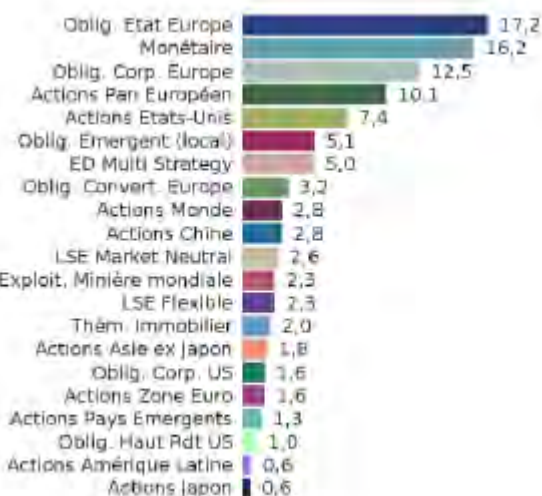
Face à ces signaux mitigés, le comportement des marchés actions a pu surprendre. Les indices mondiaux ont continué de progresser, non parce que l'environnement macroéconomique s'améliorait nettement, mais parce que certains moteurs de croissance restaient suffisamment puissants pour concentrer l'attention des investisseurs. La performance des marchés est ainsi devenue de plus en plus dépendante d'un nombre limité de secteurs et parfois même de quelques entreprises. Aux États-Unis, le secteur technologique explique à lui seul 66 % de la progression du S&P 500 depuis le début de l'année. En Corée du Sud, deux sociétés ont contribué à près de 85 % de la performance de l'indice national sur la même période.

Cette progression ne doit donc pas être lue comme un signal homogène de confiance dans l'ensemble du cycle mondial. Elle révèle plutôt une hiérarchie de marché de plus en plus étroite. Cette concentration constitue à la fois une force et une fragilité : elle soutient les indices tant que les résultats et les perspectives de la thématique de l'intelligence artificielle restent solides, mais elle réduit fortement la marge d'erreur, car une déception sur quelques grandes valeurs peut rapidement influencer à la baisse les marchés. Le deuxième trimestre n'a donc pas seulement montré la résilience des actifs risqués, il a aussi mis en évidence leur dépendance croissante à un nombre limité de valeurs et de thématiques.

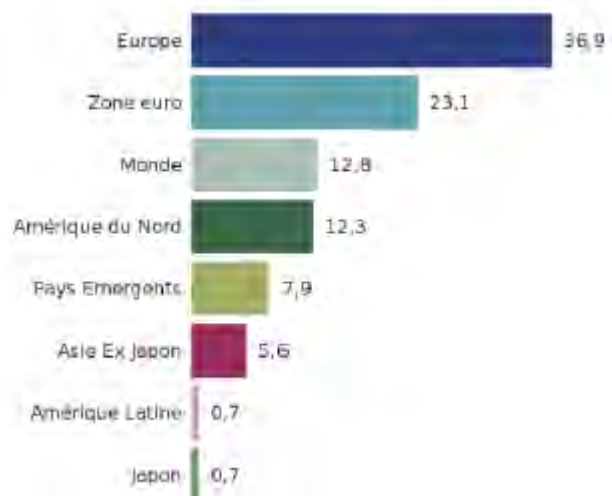
Au cours de la période, nous avons effectué de nombreux arbitrages et légèrement remonté notre exposition aux actions, notamment en renforçant l'Inde et en introduisant une nouvelle position dans le secteur pétrolier aux États-Unis. Nous avons également allégé la dette long terme pour nous positionner sur du court terme. Puis, nous avons renforcé les mines d'or, les secteurs de l'énergie aux USA, de la consommation courante en Europe et de la technologie en Chine au détriment des banques européennes et du CAC 40. Nous avons également initié deux nouvelles positions dans le secteur de la défense en Europe et les actions brésiliennes. Enfin, nous avons allégé notre exposition à la dette souveraine de long terme aux USA et en Europe. En fin de trimestre, nous avons allégé les petites capitalisations américaines au profit du fonds Brandes Value et renforcé les marchés émergents (Inde et Brésil notamment), les mines d'or/or, le secteur de la défense européenne au détriment du Japon et des banques européennes. Nous avons également arbitré des taux 7-10 ans européens vers la partie courte de la courbe.

Exposition (%) du fonds au 30/06/2026 :

Stratégie



Pays (Hors monétaire)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	4 254 318,74	4 293 957,59
LYXOR LG EUR GOV FTSE 25Y+DR	980 127,46	972 813,65
ISHARES VII PLC ISHARES EURO GOVT BOND 7-10YR ETF EUR ACC	469 147,52	1 243 654,17
LYXOR US TREASURY 10+Y (DR) UCITS ETF DIST	494 681,78	1 214 717,47
AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y UCITS ETF ACC	1 131 750,26	188 479,97
INVESCO RUSSELL 2000	295 515,98	822 934,35
ISHARES GOLD PRODUCERS UCITS ETF USD (ACC)	589 210,17	474 455,99
PICTET SHORT-TERM MONEY MARKET JPY I	692 868,18	303 287,79
AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IV-	452 526,16	387 108,30
AMUNDI EURO STOXX BANKS UCITS ETF ACC	380 232,24	405 540,10

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site : www.even-fo.com et au siège social de EVEN FO.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site www.even-fo.com et au siège social de EVEN FO.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas de titres gérés par la Société de Gestion EVEN FO.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une sélection d'OPC. Le Fonds intègre les facteurs ESG et de critères de durabilité dans sa politique d'investissement.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

SFDR :

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une sélection d'OPC. Le Fonds intègre les facteurs ESG et de critères de durabilité dans sa politique d'investissement.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, EVEN FO applique une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des organismes de placement collectif qu'elle gère.

Les montants ci-dessous concernent l'ensemble du personnel de la société, conformément à l'approche « entité » retenue par la réglementation (et non une clé de répartition par fonds).

1. Montants globaux de rémunération de l'exercice 2025

Rubrique	Montant
Rémunération fixe totale versée à l'ensemble de son personnel	624 918,52 EUR
Rémunération variable totale versée à l'ensemble de son personnel	85 030,00 EUR
Rémunération totale (fixe + variable)	709 948,52 EUR
Nombre total de bénéficiaires (effectif de la société)	9
Montants versés directement par l'OPCVM (y compris commissions de performance éventuelles)	118 397,13 EUR

2. Ventilation par catégorie de personnel

L'ensemble du personnel de la société est qualifié de « personnel identifié » au sens de la réglementation applicable (directive 2014/91/UE et position AMF DOC-2016-14), dans la mesure où chaque collaborateur, au regard de ses fonctions et/ou de sa rémunération globale, a une incidence significative sur le profil de risque de la société ou des OPCVM gérés. Il n'existe donc, au sein de la société, qu'une seule catégorie de personnel au sens réglementaire, incluant les dirigeants effectifs. La ventilation ci-dessous est présentée en conséquence sous forme d'une catégorie unique.

Catégorie	Rém. fixe	Rém. variable	Total
Personnel identifié (ensemble du personnel)	624 918,52 EUR	85 030,00 EUR	709 948,52 EUR

3. Méthode de calcul des rémunérations et avantages

Les modalités de détermination des rémunérations fixes et variables, ainsi que les critères de performance et de risque associés, sont définies dans la politique de rémunération de la société de gestion, disponible sur son site internet : <https://even-fo.com/reglementaire>

Pour rappel, cette politique repose notamment sur une séparation absolue entre parts fixe et variable, l'interdiction des bonus garantis (hors exception limitée à un an à l'embauche) et des critères de performance individuels et collectifs, qualitatifs et quantitatifs.

Aucune modification significative n'a été apportée à la politique de rémunération au cours de l'exercice.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

EVEN FO
Service Clients
29 avenue de Friedland
75008 PARIS

E-mail : contact@even-fo.com
Tél : +33 (1) 42 99 56 40
Fax : +33 (1) 45 61 18 93

Ces documents sont également disponibles sur le site internet www.even-fo.com

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EVEN FLEX
Fonds Commun de Placement

EVEN FO
Société de gestion
29, Avenue Friedland - 75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EVEN FLEX constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 septembre 2026
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Maxime GALLET

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	14 698 133,26	13 066 948,46
OPCVM	14 698 133,26	13 066 948,46
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	14 698 133,26	13 066 948,46
Créances et comptes d'ajustement actifs	32 880,71	1 582,48
Comptes financiers	552 867,50	98 305,25
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	585 748,21	99 887,73
Total de l'actif I+II	15 283 881,47	13 166 836,19

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	14 422 196,50	12 238 641,26
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	853 099,17	856 433,58
Capitaux propres I	15 275 295,67	13 095 074,84
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	15 275 295,67	13 095 074,84
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	8 585,80	71 761,35
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	8 585,80	71 761,35
Total Passifs : I+II+III+IV	15 283 881,47	13 166 836,19

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	28 936,84	42 950,63
Produits sur obligations	1 191,46	
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		4 333,25
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers		164,56
Sous-total produits sur opérations financières	30 128,30	47 448,44
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-210,97	-428,26
Sous-total charges sur opérations financières	-210,97	-428,26
Total revenus financiers nets (A)	29 917,33	47 020,18
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	1 382,84	1 206,58
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-128 276,37	-114 662,62
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-126 893,53	-113 456,04
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-96 976,20	-66 435,86
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-4 548,83	-1 183,97
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-101 525,03	-67 619,83
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	721 493,98	558 780,01
Frais de transactions externes et frais de cession	-69,94	-4 138,38
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	721 424,04	554 641,63
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	23 183,16	11 785,91
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	744 607,20	566 427,54

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	161 370,15	344 801,68
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	7 393,27	-77,42
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	168 763,42	344 724,26
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	41 253,58	12 901,61
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	210 017,00	357 625,87
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	853 099,17	856 433,58

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du Fonds est de délivrer sur une durée de placement recommandée de 5 (cinq) ans minimum, une performance annuelle nette de tous frais de gestion supérieure à celle de l'indice composite capitalisé (30% MSCI Daily TR World (NDDUWI) + 40% JPM GBI EMU (JPMGEMLC) + 30% (€STR capitalisé +8.5bps*) au moyen d'une gestion discrétionnaire, sans que cela constitue une promesse de rendement ou de performance.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
Actif net Global en EUR	9 875 354,75	10 338 678,70	11 764 442,76	13 095 074,84	15 275 295,67
Part EVEN FLEX C en EUR					
Actif net	9 875 354,75	10 338 678,70	11 764 442,76	13 095 074,84	15 275 295,67
Nombre de titres	98 114,973	98 183,601	105 053,247	109 287,798	120 363,554
Valeur liquidative unitaire	100,65	105,30	111,99	119,82	126,91
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,90	0,54	4,77	5,18	6,18
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,85	-1,09	-0,92	-0,61	-0,84

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs dans les conditions explicitées ci-après et sur une période de référence de 5 ans. Elles sont donc facturées au Fonds ;
- des commissions de mouvement facturées au Fonds ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter aux informations contenues dans le DICI du Fonds.

	Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,90% TTC maximum
	Frais administratifs externes à la Société de Gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)		
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2% TTC maximum
3	Commissions de mouvement Dépositaire Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	En cas de surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence sur l'exercice et sur la période d'observation (max 5 ans) : 10% de la performance au-delà de l'indicateur de référence (TTC). Cette commission peut être prélevée en cas de performance négative à condition de surperformer l'indicateur de référence et d'avoir rattrapé la sous-performance passée sur la période d'observation.

Commission de Surperformance

Le fonds utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence.

L'Indicateur de référence est un indice composite capitalisé :

(30% MSCI Daily TR World (NDDUWI) + 40% JPM GBI EMU (JPMGEMLC) + 30% €STR capitalisé +8.5bps*(OISESTR Index) convertis en Euro chacun des composants étant évalué en date de J-1 jour ouvré par rapport à la date de la Valeur Liquidative.

A noter qu'à compter du 01/01/2022, suite à la refonte des indices monétaires par la BCE, l'Ester (European Short Term Rate - €STR) remplace l'EONIA.

L'Ester est un taux d'intérêt interbancaire de référence. Il définit les conditions des prêts à court terme que les banques s'accordent entre elles sur le marché monétaire.

Des mesures techniques (indexation) ont été prises par la BCE pour assurer une coordination entre l'Eonia et l'Ester : l'Eonia correspond au cours de l'Ester auquel sont ajoutés 8,5 points de base.

A compter du 1^{er} juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et payable à la Société de Gestion.

Les commissions de surperformance sont calculées par la Société de Gestion à chaque valeur liquidative. Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle de l'OPCVM fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachat que le Fonds.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPCVM fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et est comparée à celle de l'indice de référence à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieurement à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Alors aucune commission n'est prélevée et la période d'observation est prolongée d'un an jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Alors la Société de Gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance fait l'objet d'une provision dès lors que la performance du Fonds est supérieure à l'actif fictif de l'OPCVM sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

La période de cristallisation (fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la Société de Gestion) est de douze mois.

En cas de rachat, une quote-part de la provision pour commission de surperformance sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de commission de surperformance est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part EVEN FLEX C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	13 095 074,84	11 764 442,76
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 332 592,91	826 527,33
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-945 583,34	-328 825,28
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-96 976,20	-66 435,86
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	721 424,04	554 641,63
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	168 763,42	344 724,26
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	15 275 295,67	13 095 074,84

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part EVEN FLEX C		
Parts souscrites durant l'exercice	18 716,929	2 332 592,91
Parts rachetées durant l'exercice	-7 641,173	-945 583,34
Solde net des souscriptions/rachats	11 075,756	1 387 009,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	120 363,554	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part EVEN FLEX C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
EVEN FLEX C FR0013241841	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 275 295,67	120 363,554	126,91

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	552,87				552,87
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					552,87

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	552,87						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	552,87						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	1,50				
Comptes financiers	505,11	5,85	0,15		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	506,61	5,85	0,15		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1650487413	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y UCITS ETF ACC	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	946 717,54
LU3038520774	Amundi Stoxx Europe Defense UCITS ETF C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	95 836,99
LU0567780803	AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IV-	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Monétaire court terme	Luxembourg	USD	62 285,95
LU1686832194	LYXOR LG EUR GOV FTSE 25Y+DR	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 352,81
LU0546066993	AXA IM Fixed Income Investment Strategies FCP - US Corporate	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	248 838,72
FR0000978371	AXA IM Euro Liquidity SRI	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	Fonds / Monétaire	France	EUR	837 573,20
FR0014002J14	BDL CONVICTIONS PART V	BDL CAPITAL MANAGEMENT SAS	Fonds / Actions	France	EUR	301 379,15
FR0011790492	BDL REMPART PART I	BDL CAPITAL MANAGEMENT SAS	Fonds / Diversifiés	France	EUR	347 840,77
DE000A0Q4R85	iShares MSCI Brazil UCITS ETF (DE)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEUTSCHL AG	Fonds / Actions	Allemagne	USD	204 601,57
DE000A0H08H3	iShares STOXX Europe 600 Food & Beverage UCITS ETF (DE)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEUTSCHL AG	Fonds / Actions	Allemagne	EUR	401 787,76
IE00B02KXM00	iShares EURO STOXX Small UCITS ETF EUR (Dist)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	75 095,68
IE00B6R52036	iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	USD	428 367,98
IE000NFR7C63	iShares MSCI China Tech UCITS ETF USD Acc	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	USD	427 757,42
IE00B3VTN290	iShares VII PLC iShares EURO Govt Bond 7-10yr ETF EUR Acc	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	679 985,46
IE0031575503	Brandes US Value Fund Euro I Acc	BRANDES INVESTMENT PARTNERS (EUROPE) LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	520 157,51
LU1819523694	CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL PI EUR ACC	CANDRIAM	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	163 682,79

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2403885960	DNCA Invest Archer Mid Cap Europe SI EUR	DNCA FINANCE	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	153 754,24
LU2196470426	Xtrackers Nikkei 225 UCITS ETF 1C EUR	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	89 310,08
IE0004MFRED4	Xtrackers SP 500 Equal Weight ESG UCITS ETF 1C	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Irlande	EUR	276 632,19
LU1616921232	Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva Euroland Selection I (EUR) ac	ELEVA CAPITAL SAS	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	167 972,24
LU2049492049	Exane Funds 2 Exane Pleiade Fund S EUR Accumulation	EXANE ASSET MANAGEMENT	Equity market neutral	Luxembourg	EUR	226 893,42
LU0571100584	GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - IC EUR	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	492 443,42
IE00B60SX402	INVESCO RUSSELL 2000	INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	USD	198 669,17
IE00B435CG94	INVESCO US ENERGY SP	INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	USD	130 214,93
LU0804757648	JPMORGAN F-EM MAR LO C D-I H	JP MORGAN ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	777 252,49
FR0013311446	LAZARD CAPITAL FI SRI - Part SC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	291 040,02
LU2751662516	LARRAINVIAL LATIN AMERICAN EQUITY FUND X CAP	Lemanik Asset Management Luxembourg	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	92 618,40
LU1834986900	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI STOXX EUROPE 600 HEALTHC	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	590 641,30
IE00B5BHWG80	MUZINICH SHORT DURA H YIELD	MUZINICH & CO INC	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	155 369,52
FR0011170786	Ofi Invest Precious Metals I	OFI INVEST PROVISOIRE	Fonds / Mixte	France	EUR	350 101,85
LU0309035367	PICTET SHORT-TERM MONEY MARKET JPY I	PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.	Fonds / Monétaire	Luxembourg	JPY	1 003 707,86
LU0210245469	Robeco Capital Growth Funds SICAV - Robeco Euro Government B	Robeco Institutional Asset Management B.V.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 002 344,17

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0011885789	R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	Rothschild & Co Asset Management	Actions Euro	France	EUR	302 963,53
FR0010807123	R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	1 613 469,68
LU0912262358	HELIUM-HELIUM PERFORMANCE-S	SYQUANT CAPITAL S.A.S.	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	770 756,85
IE00BYPC7T68	UTI India Dynamic Equity Fund Euro Class Inc	UTI INTERNATIONAL SINGAPORE PTE LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	268 716,60
Total						14 698 133,26

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2026
Créances		
	Ventes à règlement différé	22 707,18
	Souscriptions à recevoir	9 173,55
	Rétrocession de frais de gestion	999,98
Total des créances		32 880,71
Dettes		
	Frais de gestion fixe	8 391,91
	Frais de gestion variable	193,89
Total des dettes		8 585,80
Total des créances et des dettes		24 294,91

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2026
Part EVEN FLEX C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	128 082,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	193,89
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	1 382,84

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2026
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-101 525,03	-67 619,83
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	-101 525,03	-67 619,83
Sommes distribuables au titre du revenu net	-101 525,03	-67 619,83

Part EVEN FLEX C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-101 525,03	-67 619,83
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	-101 525,03	-67 619,83
Sommes distribuables au titre du revenu net	-101 525,03	-67 619,83
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-101 525,03	-67 619,83
Total	-101 525,03	-67 619,83
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	744 607,20	566 427,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	744 607,20	566 427,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	744 607,20	566 427,54

Part EVEN FLEX C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	744 607,20	566 427,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	744 607,20	566 427,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	744 607,20	566 427,54
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	744 607,20	566 427,54
Total	744 607,20	566 427,54
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			14 698 133,26	96,22
OPCVM			14 698 133,26	96,22
Gestion collective			14 698 133,26	96,22
AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y UCITS ETF ACC	EUR	7 386	946 717,54	6,20
AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IV-	USD	54,808	62 285,95	0,41
Amundi Stoxx Europe Defense UCITS ETF C	EUR	17 028	95 836,99	0,63
AXA IM Euro Liquidity SRI	EUR	17	837 573,20	5,48
AXA IM Fixed Income Investment Strategies FCP - US Corporate	EUR	2 041	248 838,72	1,63
BDL CONVICTIONS PART V	EUR	193	301 379,15	1,97
BDL REMPART PART I	EUR	1 867	347 840,77	2,28
Brandes US Value Fund Euro I Acc	EUR	7 725,494	520 157,51	3,41
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL PI EUR ACC	EUR	73	163 682,79	1,07
DNCA Invest Archer Mid Cap Europe SI EUR	EUR	1 208	153 754,24	1,01
Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva Euroland Selection I (EUR) ac	EUR	68	167 972,24	1,10
Exane Funds 2 Exane Pleiade Fund S EUR Accumulation	EUR	18	226 893,42	1,49
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - IC EUR	EUR	238	492 443,42	3,22
HELIUM-HELIUM PERFORMANCE-S	EUR	450	770 756,85	5,05
INVESCO RUSSELL 2000	USD	1 469	198 669,17	1,30
INVESCO US ENERGY SP	USD	197	130 214,93	0,85
iShares EURO STOXX Small UCITS ETF EUR (Dist)	EUR	1 447	75 095,68	0,49
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	USD	14 076	428 367,98	2,80
iShares MSCI Brazil UCITS ETF (DE)	USD	4 769	204 601,57	1,34
iShares MSCI China Tech UCITS ETF USD Acc	USD	93 328	427 757,42	2,80
iShares STOXX Europe 600 Food & Beverage UCITS ETF (DE)	EUR	6 050	401 787,76	2,63
iShares VII PLC iShares EURO Govt Bond 7-10yr ETF EUR Acc	EUR	4 385	679 985,46	4,45
JPMORGAN F-EM MAR LO C D-I H	EUR	12 146,468	777 252,49	5,09
LARRAINVIAL LATIN AMERICAN EQUITY FUND X CAP	USD	760,1645	92 618,40	0,61
LAZARD CAPITAL FI SRI - Part SC EUR	EUR	18	291 040,02	1,91
LYXOR LG EUR GOV FTSE 25Y+DR	EUR	18	1 352,81	0,01
MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI STOXX EUROPE 600 HEALTHC	EUR	3 785	590 641,30	3,87
MUZINICH SHORT DURA H YIELD	EUR	1 116	155 369,52	1,02
Ofi Invest Precious Metals I	EUR	5,1699	350 101,85	2,29
PICTET SHORT-TERM MONEY MARKET JPY I	JPY	1 845,28581	1 003 707,86	6,57
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	997,1261	1 613 469,68	10,55
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	2 028,0041	302 963,53	1,98
Robeco Capital Growth Funds SICAV - Robeco Euro Government B	EUR	6 063,7881	1 002 344,17	6,56
UTI India Dynamic Equity Fund Euro Class Inc	EUR	12 797,43	268 716,60	1,76
Xtrackers Nikkei 225 UCITS ETF 1C EUR	EUR	718	89 310,08	0,58
Xtrackers SP 500 Equal Weight ESG UCITS ETF 1C	EUR	5 337	276 632,19	1,81
Total			14 698 133,26	96,22

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	14 698 133,26
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	585 748,21
Autres passifs (-)	-8 585,80
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	15 275 295,67

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part EVEN FLEX C	EUR	120 363,554	126,91

6. ANNEXE(S)

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit
EVEN FLEX (FR0013241841)
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par EVEN FO

Nom de l'initiateur : EVEN FO

Site internet : www.even-fo.com

Contact : +33 (1) 42 99 56 40 pour de plus amples informations sur le produit

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'EVEN FO en ce qui concerne ce document d'informations clés. EVEN FO est agréée par la France sous le numéro GP-15000020 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production : 30/06/2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : EVEN FLEX est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 juillet 2015.

Objectifs : Le Fonds a pour objectif de délivrer une performance annuelle nette de tous frais de gestion supérieure à celle de l'indice composite capitalisé (30% MSCI Daily TR World (NDDUWI) + 40% JPM GBI EMU (JPMGEMILC) + 30% (ESTR capitalisé +8.5bps*) au moyen d'une gestion discrétionnaire sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans.

Le Fonds est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou étranger dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Funds). Le pourcentage minimum de détention de ces OPC sera de 90%, les 10% maximum restants étant constitués de liquidités.

La stratégie du Fonds est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs, cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les proportions suivantes :

- entre 0% et 60% de l'actif net en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Funds), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations (dont 50% maximum de l'actif net en OPC spécialisés dans les petites capitalisations) et de toutes zones géographiques et de tous secteurs. Le Fonds peut être exposé à toutes zones géographiques incluant les pays hors OCDE y compris émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif net.
- entre 30% et 100% de l'actif net (i) en OPC dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Funds), spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires et convertibles), de toutes zones géographiques (dont les pays émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, et (ii) en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
- entre 0% et 30% de l'actif net en OPC ayant recours à des stratégies de rendement absolu. La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles.
- entre 0 et 10% en dépôts et liquidités.

Le Fonds pourra être investi dans des OPC spécialisés en obligations subordonnées à hauteur de 30% maximum de son actif net dont 30% maximum en obligations contingentes convertibles.

Le Fonds pourra être investi dans des OPC spécialisés pays hors OCDE y compris émergents jusqu'à 50% de son actif net. De même, il pourra être investi dans des OPC spécialisés dans l'investissement dans des petites capitalisations jusqu'à 30% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

Assurance : Non-applicable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

Dépositaire : CACEIS Bank.

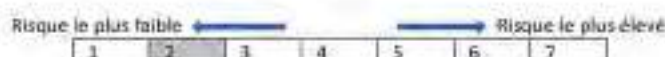
Informations complémentaires : Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@even-fo.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.even-fo.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : quotidienne. Centralisation des ordres de souscription/rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 (J-1) auprès de CACEIS BANK. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant (J). Date de règlement des S/R : J+3 (jours ouvrés).

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque **2** qui est une classe de risque **faible**. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente, dont notamment, les OPC alternatifs présentent une liquidité restreinte. Les rachats de parts ou d'actions d'OPC alternatifs sont souvent effectués à un rythme mensuel, trimestriel ou annuel et nécessitent des préavis en général supérieurs à trente (30) jours.

Il convient de se référer au prospectus du Fonds pour connaître l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans
(Période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 900 €	7 630 €
	Rendement annuel moyen	-20,98%	-5,28%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 620 €	10 060 €
	Rendement annuel moyen	-13,81%	+0,12%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 940 €	11 358 €
	Rendement annuel moyen	-0,55%	+2,58%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 830 €	12 260 €
	Rendement annuel moyen	+8,35 %	+4,16 %

Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre février 2025 et juin 2026.

Le scénario modéré s'est déroulé durant la période entre mai 2015 et mai 2022.

Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si EVEN FO n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- ✓ Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario modéré.
- ✓ 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	654 €	1 448 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,62 %	2,73 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,31 % avant déduction des coûts et de 2,58 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,54 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	146 €
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Le montant de la commission de surperformance correspond à 10% TTC de la surperformance de l'Actif Net du Fonds par rapport à son indicateur de référence annualisée du Fonds de 0,05 %. Cette commission peut être prélevée en cas de performance négative.	5 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, EVEN FO – 29, avenue de Friedland – 75008 PARIS ou par mail à contact@even-fo.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.even-fo.com.

• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Conformément aux dispositions de l'article L621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/even-fles/performances/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : **10 ans** en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.even-fo.com/nos-valeurs-2>. Pour de plus amples informations sur la finance durable, vous pouvez également consulter la page internet de notre gestionnaire sur le lien suivant : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/>

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit : Even Flex

Identifiant d'entité juridique :
969500W4UR46DQLT7X86

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : [N/A]

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : [N/A]

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 26,81 % d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers des informations collectées grâce au questionnaire propriétaire de Rothschild & Co Asset Management, au cours de leurs échanges avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et celles disponibles dans MSCI ESG Research, Le gestionnaire financier considère un spectre large de critères :

- Au niveau de la société de gestion :
 - o Pilier Environnemental : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.
 - o Pilier Social : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.

- 0 Pilier Gouvernance : indépendance du board, politique de rémunération, etc.
- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du fonds, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	30/06/2026	30/06/2025
Note ESG (/10)	6,76	6,67
Note E (/10)	6,05	6,1
Note S (/10)	5,56	5,8
Note G (/10)	6,33	6,53
Exposition aux réserves de charbon (%)	0,5%	0,50%
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	1,55%	1,54%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	82,41	91,05

Les données présentes dans le tableau et le reporting en annexe étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les OPC sous-jacents peuvent intégrer une partie d'investissements durables au regard de l'interprétation de la définition SFDR des sociétés de gestion de ces OPC. Au 30/06/2026, la proportion d'investissement durable du produit financier est de 26,81%.

Les données utilisées sont celles reportées par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents ou RAM a utilisé les données reportées par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Au 30/06/2026, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 2,75%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection
- Transition
- Prévention et contrôle
- Protection et restauration

Les données utilisées sont celles disponibles auprès de MSCI ESG Research ou RAM a utilisé une donnée reportée et disponible auprès de MSCI ESG Research

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La taxonomie européenne établit le principe consistant à ne pas causer de préjudice important à ses objectifs et qui s'accompagne de critères spécifiques. Les données de MSCI ESG Research prennent en compte en partie et selon un principe de best effort ces éléments sous-jacents.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, Rothschild & Co Asset Management s'efforce d'être attentif au respect du principe de ne pas causer de préjudice important dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La taxonomie européenne repose sur des activités substantiellement contributives sur le plan environnemental dont les incidences négatives sont encadrées par le principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie européenne et par les garanties sociales minimales associées.

Dans le cadre du processus d'analyse, Rothschild & Co Asset Management s'efforce d'être attentif à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La taxonomie européenne respecte des garanties minimales que sont les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail.

Par ailleurs, et au niveau de tous ses investissements, Rothschild & Co Asset Management intègre dans son processus de sélection de fonds, l'analyse de la politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC) mise en œuvre par les sociétés de gestion.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Le Gestionnaire Financier concentre ses efforts de manière prioritaire :

- o Emetteurs privés :
 - Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
 - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	367,44	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	92,76	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	4 796,21	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	460,21	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	5 256,42	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	25,61	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	6,47	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	334,28	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	32,07	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	366,35	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	815,51	TCO2e/MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,10	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	61,26	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,20	GWH per MEUR

6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,94	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,44	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	1,97	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	13,73	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,13	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,20	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	1,04	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,29	GWH per MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	7,00	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	7,83	T per invested MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,12	T per invested MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,37	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,92	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	13,70	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	66,37	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,00	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	261,04	TCO2e/MEUR of GDP
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	4,00	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	7,27	en %
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,00	en %

4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	40,56	en %
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	0,95	en %



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	Oblig. Corp. Europe	10,56 %	Europe
Pictet-shrt Trm Mmkt Jpy-i	Monétaire	6,57 %	Monde
Robeco Euro Govnmt Bd-ie	Oblig. Etat Europe	6,56 %	Autres Zone Euro
Am Euro Gov Bond 1-3y-etf A	Oblig. Etat Europe	6,20 %	Autres Zone Euro
AXA IM Euro Liquidity SRI C	Monétaire	5,48 %	Europe
Jpmorgan F-em Mar Lo C D-i H	Oblig. Marchés Emergents (local)	5,09 %	Pays Emergents
Helium-helium Performance-s	ED Multi Strategy	5,05 %	Monde
Ishares Euro Govt Bond 7-10y	Oblig. Etat Europe	4,45 %	Autres Zone Euro
Amundi Eurstx600 Healthcare	Actions Pan Européen	3,87 %	Europe



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Ils sont calculés sur la base des dernières données reportées disponibles calculées par les sociétés de gestion.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Oblig. Etat Europe	17,22 %
Oblig. Corp. Europe	12,47 %
Monétaire	12,46 %
Actions Pan Européen	10,10 %
Actions Etats-Unis	7,37 %
Oblig. Emergent (local)	5,09 %
ED Multi Strategy	5,05 %
Oblig. Convert. Europe	3,22 %
Actions Monde	2,80 %
Actions Chine	2,80 %
LSE Market Neutral	2,56 %
Thém. Exploit. Minière mondiale	2,29 %
LSE Flexible	2,28 %
Thém. Immobilier	1,98 %
Actions Asie ex Japon	1,76 %
Oblig. Corp. US	1,63 %
Actions Zone Euro	1,59 %
Actions Pays Emergents	1,34 %
Oblig. Haut Rdt US	1,02 %
Actions Amérique Latine	0,61 %
Actions Japon	0,58 %

15 Principales positions du fonds au 30/06/2026 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Zone géographique
8-co Conelion Credit Run IC EUR	Oblig. Corp. Europe	10,50%	Europe
PCRET-SHFT TRM MKRT JPY L LX	Monétaire	6,57%	Monde
ROBECO EURO GOVWMT BD-E I LX	Oblig. Etat Europe	6,56%	Zone Euro
AM EURO GOV BOND 1-3H ET	Oblig. Etat Europe	6,20%	Zone Euro
AMM IM EURO LIQUIDITY SR R FR	Monétaire	5,48%	Europe
PWORGAN F-EM M&M LO C D H LE	Oblig. Marchés Emergents (local)	5,09%	Pays Emergents
HELIUM-HELIUM PERFORMANCE LX	ED Multi strategy	5,05%	Monde
ISHARES EURO GOVT BOND 3	Oblig. Etat Europe	4,45%	Zone Euro
AMUNDI EURSTROD HEALTHC I	Actions Pan Européen	3,87%	Europe
BRANDS US VALUE FD 4-6U A ID	Actions Etats-Unis	3,41%	Amérique du Nord
GRANVAMA EUROPE CONVERTIB D LX	Oblig. Convertibles Europe	3,22%	Europe
ISHARES GOLD PRODUCERS	Actions Monde	2,80%	Monde
ISHARES CHINA TECH USD A	Actions Chine	2,80%	Asie Ex Japon
SH EUR800 FOOD&BEVERAGE	Actions Pan Européen	2,62%	Europe
OPF PRECIOUS METALS I I JP	Thématique Exploit. Minière mondiale	2,29%	Monde



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☒ Oui

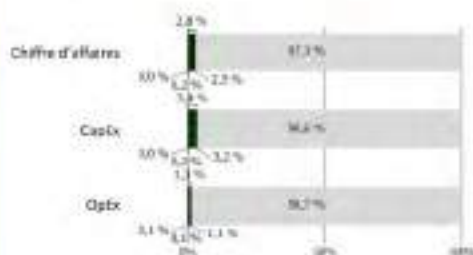
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

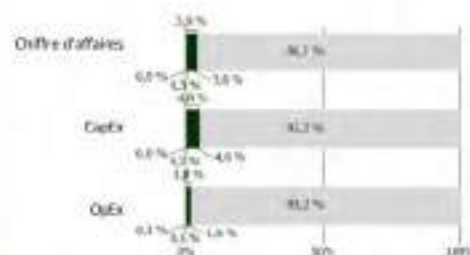
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont obligations souveraines *



- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines *



- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

Ce graphique représente 69,8 % des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Les données taxonomiques utilisées sont celles reportées et collectées par MSCI ESG Research ou RAM a utilisé les données taxonomiques reportées et collectées par MSCI ESG Research

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Au 30/06/2026, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,17% et de 1,27% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	30/06/2026	30/06/2025	Evolution en pdb
Alignement taxonomie de l'UE	2,75 %	2,5 %	25

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 21,01% de l'actif net.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif social est de 21,01% de l'actif net.

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des OPC qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG, ainsi que dans des liquidités. Néanmoins, ils respectent tous le socle commun d'exclusion du gestionnaire financier, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces OPC en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit.

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'allocation au sein du portefeuille, en lien avec le respect des exigences durables du produit, des expositions sous-jacentes aux listes d'exclusion applicables, et/ou des mises à jour des due diligences et des actions d'engagement menées auprès des sociétés de gestion sous-jacentes – et notamment en rapport avec l'intégration des exigences réglementaires SFDR. Au cours de l'exercice, le socle commun d'exclusion du gestionnaire financier applicable aux fonds de fonds s'est étendu à l'ensemble des armes controversées.

Le rapport d'engagement et de vote du Gestionnaire Financier revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année, y compris pour ce produit financier, ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management et les actifs dont ils reçoivent la délégation de gestion financière. Il est disponible sur le site internet du gestionnaire financier à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.